



## Problème avec l'artisan mandaté par notre Assurance habitation

-----  
Par Chris29

Bonjour à toutes et tous

Suite à la tempête Ciaran dans le Finistère en novembre 2023, nous avons eu des dommages au niveau de notre toit et avons fait jouer notre Assurance habitation(Pacifica) pour l'envoi d'un artisan en vue des réparations.

Mais l'artisan mandaté par les assurances n'a pas bien fait le travail et avec les pluies de Décembre, des moisissures sont apparues au plafond des chambres sous le toit, puis de l'eau qui coule dans ces chambres dès qu'il commence à pleuvoir, sans parler des odeurs...

A nouveau saisie, l'assurance habitation a demandé à l'artisan de repasser réparer le toit. Une fois sur place, celui ci s'est rendu compte qu'il n'avait pas le matériel nécessaire pour accéder à la totalité du toit. Ce qui nous conforte dans l'idée que l'artisan n'a pas fait les réparations nécessaires lors de sa première intervention. Et depuis le 26 décembre 2023 à ce jour, l'assurance et l'artisan nous promènent en nous demandant de patienter pour que l'artisan loue l'échelle appropriée. Et il pleut presque tous les jours...

Pouvez vous me donner la démarche ou la conduite à tenir pour faire réagir notre Assureur Pacifica ? Car c'est elle qui a un contrat avec cet artisan. Merci d'avance pour vos conseils et éclairages

-----  
Par yapasdequoi

Bonjour,

C'est bien l'assureur qui est responsable de cette situation.

Vous pouvez lui envoyer une mise en demeure par courrier RAR. Et ensuite saisir le médiateur de l'assurance.

-----  
Par chaber

Bonjour

l'assureur s'est substitué à vous comme maître d'ouvrage. C'est à lui d'assumer tout recours envers son entrepreneur y compris les dommages causés par les eaux de pluie

LRAR à votre assureur